



SÉANCE ORDINAIRE
19 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Michel Thorn, délégué substitut, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 037-04-2021

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2021

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 avril 2021 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

Résolution RT 038-04-2021

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois d'avril 2021 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.



● PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 039-04-2021

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 040-04-2021

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2021

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-04-2021 au montant de **6 155.47 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 041-04-2021

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par visioconférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel de mars 2021.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 042-04-2021

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MARS 2021

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mars 2021.



	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pte-Calumet	Somme des municipalités	Débitmètre station RTDM	Écart somme muni. et usine RTDM	Précipitation journalière	
								Neige	Pluie
Vol. total	471 876	193 358	86 437	8 670	760 341	760 341	-		
Répartition	62,06%	25,43%	11,37%	1,14%	100 %		0,00%	2,2	45,6
Moy/jr	15 222	6 237	2 788	280	24 527	24 527	-		

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 043-04-2021

4.3 TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES ÉTANGS AÉRÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés pour la saison estivale 2021 pour une somme d'au plus 3 600 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 044-04-2021

4.4 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2021 À 2023

CONSIDÉRANT la soumission faite par l'entreprise Vimoval Inc. à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'entretien et le service planifié des systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend 4 inspections planifiées pour les années 2021 à 2023 aux coûts suivants :

- Année 2021 : 1 752 \$ plus taxes soit 438 \$ par inspection
- Année 2022 : 1 788 \$ plus taxes soit 447 \$ par inspection
- Année 2023 : 1 824 \$ plus taxes soit 456 \$ par inspection

CONSIDÉRANT QUE les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 95,00 \$ sur semaine de 8h00 à 17h00 et temps double en dehors des heures normales et les jours fériés. Cependant, ce taux horaire est sujet à changement selon le Décret de la Construction;

En conséquence,

**Il est proposé par monsieur Yves Legault
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes octroi le contrat d'entretien et de service planifié des systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Vimoval Inc. tel que spécifié dans les clauses du contrat pour une durée de 3 ans pour un montant de 5 364 \$, plus les taxes applicables. La soumission est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et affectée au budget 2021 à 2023.



● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

● **POINTS À DISCUTER**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 045-04-2021

8.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h28.

Louis-Philippe Marineau
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

